

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 21/07/2026

DECISION N° 20260721_B_079

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Daniel DURIEUX,
Denis LAIR, Emmanuel SALGADO, Patrick Bruno MARCON,
Elisabeth ROYON,

Était excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à
Frédéric GIRODET

Étaient excusés : Claude VIAL, Sébastien ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du
14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique et Tourisme :
**Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Convention précaire
d'occupation (bail) à passer avec la société AYANATURE**

Le Bureau,

N° 20260721_B_079

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière du
Viaduc à Pont Salomon à passer avec Mme. Maeva TRUPIA dirigeante
de l'entreprise AYANATURE, aux conditions suivantes :
- Module D : 154 m²
- Bail : Du 01/10/2026 au 30/09/2028
- Loyer : 495.27 € HT
- Charges : 58.13€ HT
- Loyer chargé HT : 553.40 € HT (Révision du loyer : Le loyer et les
charges mensuelles seront révisés le 1er janvier de chaque année
selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) du 3° trimestre de
l'exercice précédent)
- et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 21 juillet 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260721-20260721_B_079-AU
Reçu le 24/07/2026